

un
recours,
deux recours,
trois recours...

comprendre les élections pro

pages 4 et 5

les pieds dans la MEL (ça porte pas bonheur)

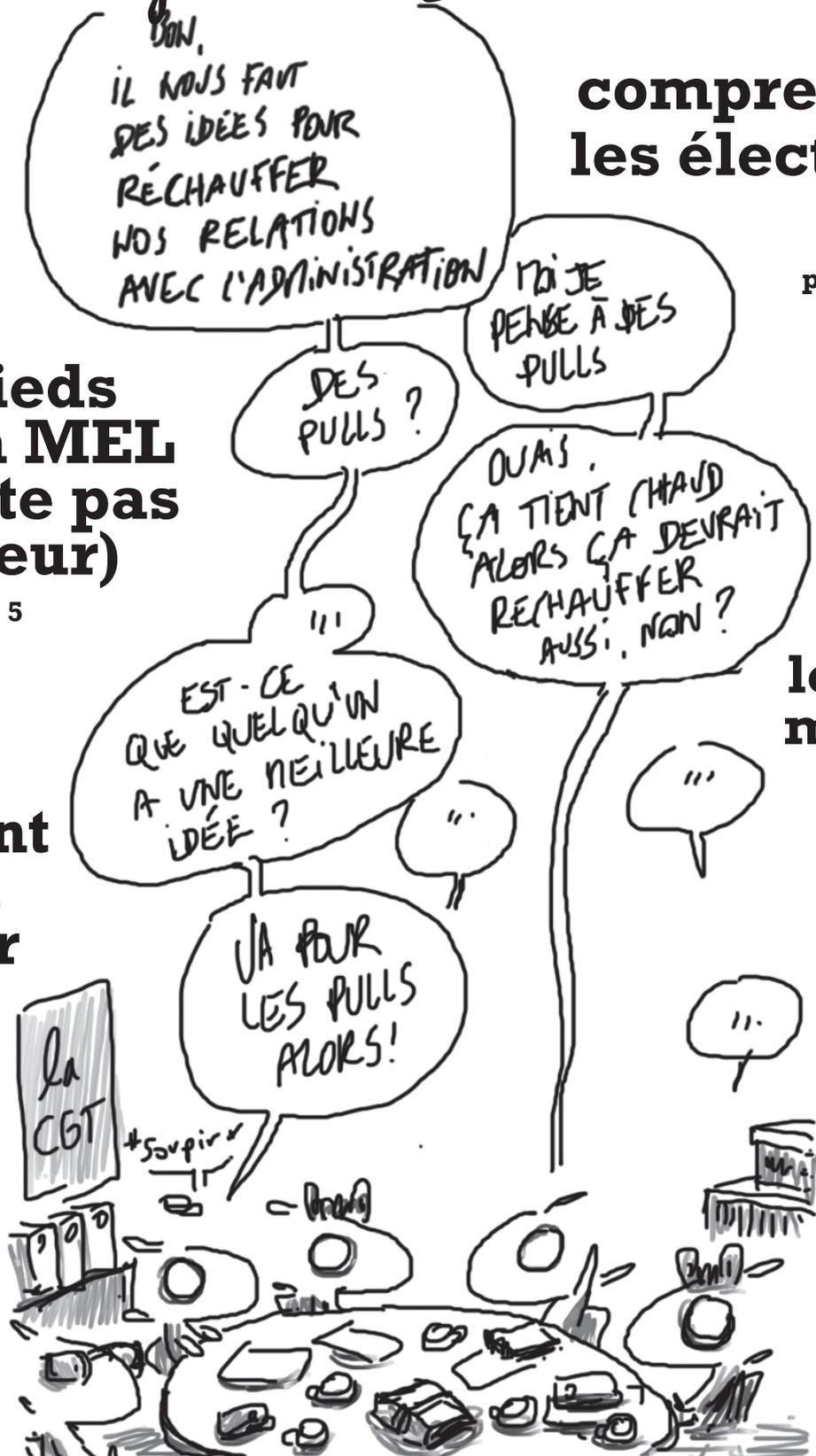
page 5

accou- chement dans la douleur

page 6

les Temps modernes

page 8



bientôt (9 novembre) le congrès,
hiiiiiiiiiiiiiii ! (y aura des lapins en direct)

l'édito

un monde qui bouge !

La réorganisation permanente se poursuit à la MEL et les déménagements s'ensuivent comme un mouvement perpétuel.

A la tête de l'Etat, les Républicains en marche ont été stoppés dans leur élan semble-t-il, car après 15 jours d'errance, le remaniement ministériel est enfin annoncé. De guerre lasse, le vivier des proches de Macron semble s'épuiser après un an et demi d'exercice du pouvoir, et ce gouvernement « Philippe III » relève de la farce de mauvais goût. Entre un ancien Socialiste qui s'était il y a peu « définitivement retiré de la politique » et qu'on a dû exhumer pour l'occasion, le Premier flic de France qui se targue d'avoir des relations dans le « milieu » marseillais, ou la lobbyiste en cheffe de Danone à la transition écologique, l'image du gouvernement continue d'être entachée.

Heureusement, le mouvement c'est aussi celui des nombreux manifestants lors de la mobilisation nationale du 9 octobre dernier, et celle du 18, qui a vu les retraités manifester contre la hausse de la Cotisation sociale généralisée.

Car Macron ne se contente pas de s'inscrire en parfaite cohérence avec les deux précédents gouvernements ! Il amplifie et accélère la casse de notre système social, des services publics, et vise l'éradication du statut des fonctionnaires, avec la réforme de la Fonction publique qui s'annonce.

Face à ces nombreuses mesures, on voit heureusement les membres de la société civile s'organiser et se lancer dans l'action collective, à l'instar des marches sur le climat tenues à Lille les 8 septembre et 13 octobre, et le rassemblement citoyen organisé vendredi dernier devant la MEL, dans le but d'interpeller les élu.es sur le dernier rapport alarmant du GIEC.

Enfin, c'est aussi votre CGT MEL qui évolue, puisque le 9 novembre prochain se tiendra notre 18^{ème} Congrès qui élira démocratiquement la future direction du syndicat, ainsi que son

ou sa nouvelle Secrétaire générale. Ainsi structurés, nous serons alors dans les starting blocks pour porter vos attentes à l'occasion des élections professionnelles du 6 décembre prochain !



Frédéric Parisot
élu CGT au comité technique

Daniel Duthilleul
directeur de publication

« Si tu ne peux pas réparer un truc avec du duck tape*, c'est que t'utilises pas assez de duck tape. »

Will Samy dans
Skyscraper

* duck tape : rouleau de bande adhésive toilée très résistante



l'agenda

- > **Vendredi 26 octobre, 10h30 à 12h** : accueil des futur.e.s retraité.es de la CGT MEL, salles du patio A et B
- > **Jeudi 8 novembre** : journée d'étude sur les violences sexistes et sexuelles, Union Départementale CGT du Nord- Bourse du travail de Lille
- > **Vendredi 9 novembre** : 18ème congrès de la CGT MEL, Salle du Conseil
- > **Lundi 19 novembre, 9h à 11h** : réunion RH-OS, Salle du Patio C
- > **Mardi 20 novembre** : banquet des retraité.es, Lomme – Maison des enfants
- > **Vendredi 23 novembre, 14h à 16h30** : commission CHSCT, Visite du nouveau siège
- > **Mardi 27 novembre à 9h** : Comité technique, salle du Patio A, B, C

Prix **CGT MEL** du film

Nos batailles

Par **Guillaume Senez**

De quoi ça parle ?

Olivier (Romain DURIS) travaille dans un entrepôt logistique, où il dirige une équipe de préparateurs de commandes et s'investit en tant que militant syndical. Son implication dans la vie de l'entreprise et de ses salarié.e.s, qui travaillent dans des conditions difficiles, se fait progressivement au détriment de sa vie de famille. Il ne s'aperçoit pas du mal-être grandissant de sa femme, Laura (Lucie DEBAY), qui finit par quitter le domicile familial. D'abord perturbé par ce départ précipité et angoissé à l'idée de devoir élever seul ses deux enfants, il finit, au contact de sa mère et sa sœur, par reprendre sa vie en main et accepter la décision de Laura.

Pourquoi on a aimé ?

En mettant en avant la difficulté à concilier vie privée et vie professionnelle, le film de Guillaume SENEZ interpelle les salarié.e.s et également les militants



syndicaux, qui assument le plus souvent leurs activités en dehors de leurs heures de travail. L'auteur du film pose également, de façon subtile, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il met ainsi en scène un mari surinvesti dans son travail qui réduit, malgré lui, son épouse à un simple rôle de support familial. Il donne, d'autre part, aux femmes un rôle déterminant dans l'évolution du point de vue exclusivement masculin que le personnage principal porte au début du film.

Vincent Kaleba

BON, J'AI PAS VU LE FILM MAIS J'AI LU L'AFFICHE, ALORS VOILÀ LE RÉSUMÉ DU FILM :



à un C de CCCP !

Les élections professionnelles, Késako ?

La CGT MEL a toujours mis le service public et la défense des conditions de travail des agents au cœur de son action. Le 6 décembre, nous aurons besoin du maximum de vos suffrages pour continuer à peser et à défendre l'intérêt des agents et des usagers. On ne lâche rien pour le service public de la MEL !

Le Comité technique (CT)

C'est l'instance fondamentale de la défense des droits collectifs des agents car il se prononce sur les questions d'organisation, d'effectifs, de transferts, de protection sociale, de formation, d'insertion, des régimes indemnitaires, etc. C'est aussi l'instance qui détermine la représentativité syndicale. Avec 8 élus pour le mandat 2014- 2018, la CGT MEL est devenue majoritaire. Enfin, à la MEL, le paritarisme est conservé, c'est-à-dire que les élus du personnel siègent en parité avec les élus du conseil métropolitain.

Durant le mandat 2014- 2018, vos 8 élu.e.s CGT ont dénoncé la dégradation sans précédent du climat social et du dialogue social, les privatisations de services et les effets désastreux des réorganisations permanentes et de l'idéologie managériale.

Pour le mandat 2018-2022, nous nous engageons à définir nos positions en fonction de vos attentes, à maintenir le dialogue avec l'employeur pour obtenir de nouveaux droits ou de meilleures conditions de travail, et construire un rapport de force pour peser sur les décisions.

Le Comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail (CHSCT)

Le CHSCT est une instance dans laquelle siègent l'employeur et les représentants du personnel. Elle se prononce sur toutes les questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Il peut être autosaisi par les représentants du personnel.

Durant ce mandat, nous nous sommes efforcés de gagner de meilleures conditions de travail et de préserver la santé des agents, de porter des revendications unitaires autour de la santé au travail, et de veiller à accompagner tous les agents, qu'ils soient titulaires ou contractuels. C'est, par exemple, grâce au CHSCT qu'une enquête menée par un cabinet indépendant a permis de qualifier le décès tragique de notre ancien Secrétaire général Stéphane DUMEZ en accident de service.

La Commission administrative Paritaire (CAP)

Elle émet un avis ou des propositions sur les questions relatives à la carrière des fonctionnaires.

Il existe une CAP pour chacun des grades A, B, et C. La CAP émet un avis sur les avancements de grade, les détachements sur demande de l'agent, les disponibilités pour convenance personnelle...

La CAP siège aussi en Conseil de discipline.

La Commission consultative paritaire (CCP)

Il s'agit d'une nouvelle instance, consacrée à tous les agents contractuels de la MEL.

Elle sera consultée pour avis sur le droit syndical, les demandes de révision d'EPA, les procédures disciplinaires, les licenciements, les reclassements, les non-renouvellements de contrats des agents investis dans un mandat syndical. Pour la CGT MEL, il s'agira d'utiliser la CCP pour faire reconnaître la nature permanente des emplois occupés par les contractuels en vue d'obtenir leur titularisation.





pépé Roquet est partout

De nouveaux moyens pour l'action sociale

Lors des élections au Comité d'Action Sociale (CAS), vous avez fait confiance à la CGT MEL. A présent, il vous revient de « transformer l'essai » en soutenant tout aussi massivement la CGT lors des élections professionnelles...

... Et ce, d'autant plus que l'Administration a décidé de reporter la renégociation de la convention entre le CAS et la MEL après les élections professionnelles.

En votant pour la CGT lors des élections professionnelles, vous donnerez de la force à notre organisation pour obtenir de nouveaux moyens pour l'action sociale en faveur des agents.

Ces nouveaux moyens sont nécessaires ! La Chambre Régionale des Comptes a, elle même, mis en évidence la stagnation de la subvention par agent lors du contrôle effectué sur les années 2014 à 2016. Ce contrôle a d'ailleurs souligné la bonne gestion du CAS. Ces nouveaux moyens seront donc bien employés. Ces nouveaux moyens sont justifiés par la montée en puissance des compétences (et des budgets) de la Métropole Européenne de

Lille !

Ils nous permettront :

> **D'améliorer le financement des chèques vacances.** Actuellement la participation du CAS varie entre 40 et 200 euros. Par comparaison, le Conseil Départemental du Nord verse une participation pouvant atteindre jusqu'à 550 euros par agent. Or la MEL a intégré une partie de ces agents et pourrait "harmoniser par le haut" ces avantages sociaux.

> **D'obtenir la gratuité d'accès aux équipements culturels et sportifs** gérés par la MEL (ENM, LAM, Stadium, Patinoire, future piscine olympique), dans le cadre d'activités organisées CAS ou dans le cadre de sorties individuelles. Nous rappelons que les agents de l'ENM avaient obtenu (avant leur intégration à la MEL) la gratuité d'accès aux sites ENM. Là encore, il est légitime d'exiger un alignement par le haut des avantages sociaux !

- > **D'améliorer notre communication** en direction des agents (CAS connecté) : newsletter, appli smartphone, etc.
- > **De mettre en place des permanences** régulières du CAS sur l'ensemble des sites externes, y compris les CER et les sites ENM,
- > **D'améliorer l'offre de prestations** du CAS.

Vos élu.e.s **CGT** au CAS

Les pieds dans la MEL

Quoi de neuf au pays des Shadoks ? Une nouvelle idée géniale de notre bien-aimé Directeur Général des Services ! Vous avez dû recevoir sur votre bureau le merveilleux recueil intitulé :

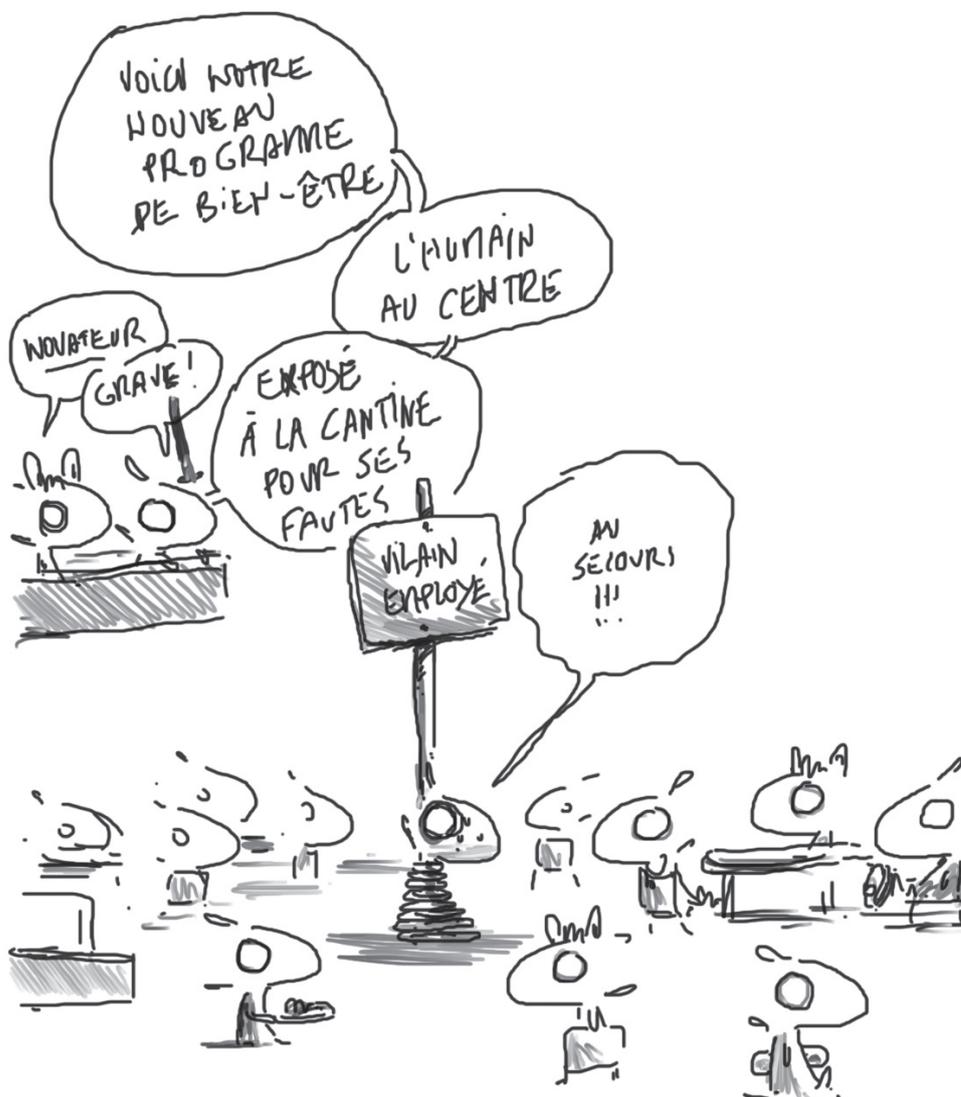
« Plan bien-être au travail 2017-2020 ».

Désolé pour les pauvres arbres sacrifiés pour imprimer ce document ô combien indispensable et stratégique. Dans ce rapport, notre très cher Jupiter métropolitain y martèle que le bien-être au travail est une « préoccupation majeure » -non, non, ne riez pas !

En effet, malgré la montée inexorable des dépressions et burn-out au sein de notre institution, notre pompier pyromane en chef prétend vouloir mettre « l'humain au centre des préoccupations de l'Administration » : on croit rêver !

Il évoque également le plan de prévention des risques psycho-sociaux alors qu'il est sans doute l'un des plus grands générateurs de risques psycho-sociaux de notre Métropole. Les nombreux collègues qui vivent leur énième réorganisation, plus récemment ceux du pôle Développement économique et emploi, en savent quelque chose !

Pépé Roquet





allez, poussez, poussez!!!

Il arrive par le siège (épisode 1)

L'accouchement dans la douleur ?
Restons vigilants !

D'ici fin 2019 - début 2020, la MEL devrait emménager dans un nouveau siège "tout beau tout neuf", situé à proximité de la future ZAC Saint Sauveur et du Conseil Régional. Si les travaux avancent à vitesse grand V, ce projet soulève à juste titre, de nombreuses interrogations, voire des inquiétudes.

Pour gérer l'aménagement intérieur du nouveau siège, la MEL s'est dotée de l'assistance d'un cabinet spécialisé ("space planner") et a mis en place des réunions régulières avec les organisations syndicales, ainsi qu'avec des agents volontaires ou « ambassadeurs ».

Ces intentions sont louables, néanmoins les faits sont têtus, les délais de réalisation annoncés semblent très tendus et la taille des locaux de notre futur siège est inférieure aux locaux existants ! Les agents risquent donc de disposer de moins d'espace, et ce, au détriment de leurs conditions de travail. La note sur les locaux, envoyée au beau milieu de l'été dernier, confirme ce constat. Elle fixe un plancher de 6m² par agent, alors que la norme AFNOR préconise une taille minimale de 10m² par agent. Et ce n'est pas l'invitation à numériser nos documents de travail qui permettra à elle seule de résoudre l'équation.

SBF or not SBF ?

Lors du dernier séminaire des encadrants,

le Directeur Général des Services a donné des précisions supplémentaires sur ce projet :

1. Il a souhaité mettre fin aux rumeurs sur la mise en place de solutions en "sans bureau fixe" (ou "flex office"). Nous en prenons acte positivement, dans la mesure où ce type d'organisation a été pointé par l'Inspection du Travail s'agissant de Sanofi. Selon l'inspection du travail, ce changement permanent de bureau est contraire aux principes généraux de prévention du code du travail... Il fait subir en permanence aux salariés une "charge mentale additionnelle conséquente". Autrement dit, un stress supplémentaire, potentiellement grave pour la santé des salariés. En cohérence, nous demandons qu'il soit mis fin à toutes les expérimentations en cours à la MEL de "flex office".

Autonomie surveillée

2. S'agissant de l'aménagement intérieur des locaux, le DGS a indiqué souhaiter une large autonomie d'aménagement des espaces de travail aux managers et à leurs équipes. Concrètement, les managers seraient chargés de travailler avec leurs équipes sur plusieurs scénarios d'aménagement de leurs locaux et de faire voter les agents sur les différents choix possibles. Néanmoins, dans son discours, il a également beaucoup insisté sur la nécessité de préserver la luminosité offerte par le bâtiment, dans l'aménagement des espaces intérieurs (= comprendre que le

terrain de jeu sera limité). Quel sera la marge réelle d'autonomie des managers et des équipes ? Ne risque-t-on pas à nouveau d'assister à une vaste mascarade ? Nous mettons en garde la Direction Générale sur les conséquences que peut avoir l'aménagement généralisé d'open space sur la santé des personnels. En effet, plusieurs études danoises et suédoises ont mis en évidence que les salariés travaillant en open space sont davantage exposés aux arrêts maladie que ceux disposant de bureaux individuels.

L'open space, il ne passera pas par nous

C'est pourquoi il nous semble nécessaire de **proscrire l'aménagement d'open space**, afin de préserver les conditions de travail des agents de la MEL. Cela suppose donc de réduire le nombre d'agents installés au nouveau siège et de rechercher des locaux supplémentaires pour les agents "restant sur le carreau". Les agents de la MEL ne sont pas des sardines !

La rédaction

Sources :

<https://www.franceinter.fr/emissions/l-enquete-de-secrets-d-info/l-enquete-de-secrets-d-info-10-fevrier-2017>
<http://www.slate.fr/story/113261/travail-ler-open-space-nuit-sante>



libérez le climat ! libérez notre camarade !

La colère des retraité.e.s

Retraite dorée, mes fesses !

Le Gouvernement et sa majorité présidentielle n'ont rien compris à la colère des retraité.e.s ! Les 28 septembre 2017, les 15 mars, 14 juin et 9 octobre derniers, les organisations de retraités ont exprimé leur mécontentement et leur colère face à la ponction de la CSG et exigé la revalorisation de leurs pensions.

Loin d'être des « nantis » de la « génération dorée », les retraité.e.s ne méconnaissent nullement la solidarité intergénérationnelle qu'ils pratiquent tous les jours dans leur entourage. Quand le gouver-

nement offre des milliards de cadeaux fiscaux aux grands patrons et aux plus riches, c'est aux retraité.e.s qu'il demande de compenser la baisse du pouvoir d'achat des salariés !!!

La pension du retraité n'est pas une allocation sociale, ni une variable d'ajustement mais un droit acquis par le travail. Les retraité.e.s ne sont pas des privilégiés ! Les retraité.e.s exigent que le gouvernement et le Parlement prennent, sans attendre, l'initiative d'une loi de finances rectificative qui annule la hausse de la

CSG pour tous, et qui met fin au gel des pensions et décide de leur revalorisation ! Ce midi, des camarades vous proposeront de signer une pétition qui sera remise aux parlementaires et au gouvernement. Merci de leur réserver un bon accueil !

Camille Duhayon
section retraités de la CGT

Mobilisation citoyenne pour le climat

« Pour sauver la terre, mange un actionnaire ! »

Voici résumé en quelques mots, avec humour mais réalisme, le défi que nos sociétés devront relever dans les toutes prochaines années : passer de l'économie du profit à une répartition des richesses plus équitable pour un monde plus sobre et plus durable.

Le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), publié le 8 octobre dernier, a en effet lancé un nouveau signal fort aux Etats : une augmentation des températures au-delà de 1,5 C° aura de lourdes conséquences pour l'humanité et la biodiversité : baisse de la productivité agricole, vagues de chaleurs, inondations, guerres pour l'eau et les ressources, déplacement de populations et migration...

Depuis de nombreuses années, ces signaux d'alerte se multiplient et s'amplifient. De Conférences internationales en Sommets pour la terre, les Etats se sont réunis et ont pris des engagements pour réduire les gaz à effet de serre, responsables

du réchauffement climatique. Mais ces objectifs, déjà difficiles à atteindre, ne sont déjà plus à la hauteur des enjeux décrits par le rapport du GIEC.

Le temps n'est donc plus aux politiques à petits pas mais à l'action immédiate, profonde, de tous les acteurs politiques, économiques et de tous les citoyens. Mais les Etats sont frileux, les actionnaires de Total, Bayer et autre General Motors sont échaudés par la perspective inimaginable de devoir renoncer à leurs profits...

Le changement viendra-t-il alors de la rue ? Le citoyen lucide et mobilisé va-t-il, lui, modifier le cour de l'Histoire ? Nombreux le croient et se sont déjà rassemblés les 8 septembre et 13 octobre partout en France. Le dernier rendez-vous s'est tenu devant la MEL le vendredi 19 octobre dernier.

Stella A.
Pour plus d'informations ou pour vous engager : suivez le collectif [#unispourleclimat](#)



et hi, et ho, on s'en va répondre aux recours !



Les Temps modernes

Les réponses à la chaîne aux recours à l'amiable.

L'heure des réponses aux recours est arrivée ! Ces dernières tombent une à une comme pour rappeler que c'est l'automne. Elles l'annoncent d'un ton monotone, chacune d'elle se résumant à un copier/coller négatif sur lequel ne changent que les noms, prénoms et classifications des agents.

Là où chaque agent déclassé a eu le courage d'adresser au Président de la MEL un recours gracieux argumenté demandant une réelle reconnaissance de son métier, l'Administration a répondu à l'aide d'un courrier type « modifié » à la chaîne, non sans laisser passer quelques coquilles... L'automne est là... les feuilles tombent (les réponses aux recours) et les coquilles avec. Tel le Charlot des « Temps modernes » usinant des pièces à la chaîne sur un tapis roulant avançant trop vite, on

imagine une secrétaire chargée de remplir des blancs dans une trame pré-remplie tenant lieu de réponse collective à des demandes individuelles.

Citons l'exemple de ce collègue ayant fait un recours en justifiant de façon factuelle une erreur de classement (d'un classement en 3.1, il souhaitait faire valoir un reclassement en 3.2). Le copier/coller tenant lieu de réponse individualisée vaut son pesant d'or ! L'administration lui répond que son classement en 3.2 est justifié et qu'il ne sera pas reclassé (sic). Bravo aux collègues qui ont osé envoyer un recours gracieux au Président. Bravo également aux collègues qui ont accepté de faire transiter leur recours via notre syndicat. Les réponses aux recours tombent une à une. Elles ne sont pas signées de la main du Président... les

a-t-il au moins lues ? Où est passée la promesse d'étudier, au cas par cas, les demandes de reclassement (en passant par un cabinet d'expertise privé) ? Ces recours gracieux étaient nécessaires. Ils étaient le passage obligé pour acter le refus des agents concernés par une erreur de classification. On ne lâchera rien. Notre syndicat accompagnera individuellement chaque agent souhaitant faire valoir son droit à un classement honnête. A suivre !

Thierry de Vendt

« Cher employé,
c'est le cœur brisé que
je me dois de refuser votre
légitime requête. En effet,
on a mis tous les sièges
dans le nouveau siège alors
y a plus rien pour les
gens. Je ne sais pas si
jamais je m'en relèverai.

La bise.

Lapin des RH

PS: tiens, un paquet
de Haribos pour faire
passer la pilule ♥

